

2026/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N° DEL2026_06_09

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28 (*Emmanuel MURZEAU ne prend pas part au vote*)

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

25 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; LEROY Patrick ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie.

4 Pouvoirs :

Mme Christiane CHATELAIN donne pouvoir à Mme Danielle CHEVILLER.

M. Laurent PASCO donne pouvoir à Mme Aurélie RIO.

M. André SILVESTREIN donne pouvoir à M. Robert POTEL.

M. Mickael LE GLOANIC donne pouvoir à Mme Gwénaëlle LE HENANFF.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 septembre 2026

OBJET : TRAVAUX – APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE DANS LE CADRE DE LA TRANCHE 3 DES TRAVAUX DU CENTRE-VILLE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la propriété des personnes publiques,

VU les statuts du syndicat intercommunal Morbihan Énergies,

VU le projet de convention ci-annexé,

Considérant que dans le cadre de la troisième phase des travaux d'aménagement et d'embellissement du centre-ville, la commune souhaite confier à Morbihan Energies la maîtrise d'ouvrage de travaux d'éclairage,

Considérant que le montant des travaux s'élève à 226 236 € TTC et que le montant de la subvention accordée par Morbihan Energies pour cette opération est de 52 152 €,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention de financement et de réalisation avec Morbihan Energies pour déterminer les modalités de ce partenariat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION ENTRE LA COMMUNE DE PLUVIGNER ET MORBIHAN ENERGIES, TELLE QU'ANNEXEE, RELATIVE A LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE DANS LE CADRE DE LA TROISIEME PHASE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EMBELLEMENT DU CENTRE-VILLE,**
- **PRECISE QUE LE COUT TOTAL DES TRAVAUX S'ELEVE 226 236 € TTC, DONT 52 152 € PRIS EN CHARGE PAR MORBIHAN ENERGIES.**
- **AUTORISE MADAME LA MAIRE, OU SON ADJOINT DELEGUE AUX TRAVAUX, A SIGNER LADITE CONVENTION ET TOUT DOCUMENT Y AFFECTANT.**

VOTES : 28 pour

Emmanuel MURZEAU ne prend pas part au vote.

A PLUVIGNER, LE 25.09.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO



LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :

28 SEP. 2026